



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-148

Publication le - 3 JAN. 2019

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-huit décembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **12 décembre 2018**

Étaient présents : Mme BONNICEL, Mr FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GAUTHERON, M. KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, Mr LECHER.

Avait donné procuration : M. DAMBRINE à Mme BONNICEL, M. FICHOT à Mr FRIAUD, Mme VATAN à Mr MARCONNET à partir de 20 h, Mme MARCEL à Mme DUCOURTIOUX, M. GUERIN à M. MORAND.

Monsieur FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : REINTEGRATION DE ROUTES FORESTIERES AU DOMAINE PRIVE DE L'ÉTAT

Madame ALTMAN, Adjointe à l'environnement, expose que l'Office National des Forêts a sollicité la ville car il souhaite réintégrer au Domaine de l'Etat la partie nord de la route forestière dite du grand Lac, située en forêt des Bertranges sur la commune.

En effet, cette voie figure sur le cadastre en tant que chemin rural ne porte pas de numéro de parcelle (section AC). Cependant, l'ONF, gestionnaire pour le compte de l'Etat, a toujours agi en tant que propriétaire de cette route, en affectant notamment des crédits à sa réhabilitation.

Mairie De plus, de nombreux documents ainsi que l'absence d'inscription de cette route forestière sur le registre communal, indiquent qu'elle fait bien partie intégrante du domaine privé de l'Etat.

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Aussi, conformément à l'avis de la Commission Environnement et Travaux en date du 14 novembre 2018, Madame ALTMAN propose au Conseil Municipal de ne pas revendiquer la propriété de cette route et, de ce fait, de n'émettre aucune objection à ce que cette parcelle soit réintégrée officiellement au domaine privé de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 19 Décembre 2018

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

